

SAINT AUGUSTIN ET LE MYSTÈRE DE L'ÉGLISE- 2

Pour commencer ce cours et nous remettre dans la perspective du mystère de l'Église je vous propose un texte de Pierre Damien¹ qui commente la phrase : « *Que tous, ils soient un, comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi* » (Jn 17,22)

Pierre Damien, *Dominus vobiscum* 6

La sainte Église, bien que diverse dans la multiplicité des personnes, est unifiée par le feu de l'Esprit Saint. Si, matériellement, elle semble répartie en plusieurs familles, le mystère de son unité profonde ne peut rien perdre de son intégrité : « *Car l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné* », dit saint Paul (Rm 5,5). Cet Esprit, sans nul doute, est un et multiple à la fois, un dans l'essence de sa majesté, multiple dans les dons et charismes accordés à la sainte Église qu'il remplit de sa présence. Et cet Esprit donne à l'Église d'être à la fois une dans son extension universelle et tout entière en chacun de ses membres...

Si donc ceux qui croient dans le Christ sont un, partout où l'un d'entre eux se trouve physiquement, le corps de l'Église tout entier est là par le mystère sacramentel. Et tout ce qui convient au corps entier semble convenir à chacun des membres... Voilà pourquoi, quand plusieurs fidèles se trouvent ensemble, ils peuvent dire : « *Incline, Seigneur, ton oreille et exauce-moi car je suis pauvre et malheureux ; garde mon âme puisque je suis fidèle* » (Ps 85,1). Et lorsque nous sommes seuls, nous pouvons bien chanter : « *Chantez tous pour Dieu, notre salut, criez de joie en l'honneur du Dieu de Jacob* » (Ps 80,2). Il n'est pas déplacé de dire tous ensemble : « *Je bénirai le Seigneur en tout temps ; sa louange sera sans cesse sur mes lèvres* » (Ps 33,2) ni, quand je me trouve seul, de proclamer : « *Magnifiez avec moi le Seigneur, exaltons tous ensemble son nom* » (Ps 33,4) et bien d'autres expressions semblables. La solitude n'empêche personne de parler au pluriel, et la multitude des fidèles peut très bien s'exprimer au singulier. La puissance de l'Esprit Saint, qui habite chacun des fidèles et les enveloppe tous ensemble, fait qu'il y a ici une solitude toute peuplée, et, là, une multitude qui ne fait qu'un.

Beau texte pour entrer dans ce mystère qui nous dépasse ! Mais si l'Église est un don de Dieu, nous ne pouvons le recevoir qu'à la mesure de notre propre engagement à son service!

L'engagement du prêtre Augustin au service de l'Église (suite).

Incontestablement, son ordination surprise, à Hippone, en janvier 391, marque un tournant dans la vie d'Augustin, car jamais il ne parle du schisme donatiste dans ses écrits antérieurs à cette date, pas plus d'ailleurs, ce qui est plus troublant, car il y évoque les trente-trois premières années de sa vie, dans ses *Confessions* rédigées à partir de 397, alors qu'il était déjà évêque. Toutefois, l'étonnement cesse quand on reconnaît une référence au schisme dans le titre même de l'ouvrage, qui fait écho aux *confessores* – les témoins de la foi – dont se réclamaient les donatistes au lieu de se soucier de leur propre conversion, conversion à laquelle le traité est une invitation pour chacun de ses lecteurs. Il semble donc que ce soit à partir de 391 qu'Augustin se soit activement documenté sur l'histoire du schisme, ce qui explique qu'en 393, lors du concile général d'Afrique, exceptionnellement réuni à Hippone², il était prêt à prendre sa place dans le combat pour l'unité, puisque, selon son ami Possidius, « *C'est alors qu'avec l'aide du Seigneur, l'Église catholique se prit à relever la tête en Afrique* » (*la Vie de saint Augustin*, §7).

¹ Saint Pierre Damien (1007-1072), ermite puis évêque, docteur de l'Église, Opuscule 11 *Dominus vobiscum*, 6 (trad. Migne 1992, p.22). Cité dans *Évangile au quotidien* du 17 mai 2018.

² C'est à l'occasion de ce concile que le prêtre Augustin commenta le *Symbole* devant les évêques.

Nous avons évoqué ses deux premiers écrits contre les donatistes : le *Psaume contre le parti de Donat* à la fin duquel il fait parler la Mère Église, et *Contre la lettre de l'hérétique Donat*, un traité disparu que nous ne connaissons que par la notice des *Révisions*, mais qui témoigne du fait que la primauté de l'évêque de Rome n'était pas encore tout à fait établie puisqu'il était admis de dire que ce n'est pas sur Pierre, mais sur la pierre sur laquelle reposait la foi de Pierre, c'est-à-dire sur lui-même, que le Christ a fondé son Église.

Voilà qui nous ramène au débat d'aujourd'hui entre catholiques et orthodoxes, en un temps où l'œcuménisme semble être devenu le chemin providentiel pour entrer dans le mystère de l'Église, car il nous apprend que, dans ce qu'elle a d'essentiel et d'impérissable, l'Église est moins une construction humaine que l'œuvre de l'Esprit Saint. En effet, au temps où l'Église était encore indivise, l'évêque de Rome était *primus inter pares*, le premier parmi des égaux et « présidait dans la charité », du moins comme en en étant de signe visible, puisqu'un concile ne pouvait être œcuménique sans la présence de l'évêque de Rome ou de ses légats. Ce qui était déjà une manière de ne pas s'en tenir à la loi de la majorité, qui commande le fonctionnement « démocratique » de nos assemblées humaines, bien que, puisque c'est ce qui donne sa force au préjugé surtout dans les régimes totalitaires, ce n'est pas le nombre qui puisse décider de la vérité ; sans oublier que, en ce qui concerne notre salut, la manière de voir de Dieu n'est pas celle des hommes. Et puis, il y a cette parole de Jésus juste avant de quitter ses apôtres pour aller à la mort : « *Il vous est bon que je m'en aille sinon l'Esprit Saint ne viendra pas à vous* » (Jn 16,7). Il était alors tout à fait conscient des limites spatiotemporelles de son incarnation, alors qu'une fois ressuscité, il pourrait, par l'Esprit Saint, toucher le cœur de tout homme, quelle que soit sa situation. Quant à nos Églises, séparées par des divisions qui n'auraient jamais dû avoir lieu, on y trouve de nos jours, deux sortes de gens : ceux qui se laissent interpeller par l'Esprit Saint et aspirent à l'unité, quand et comme Dieu la voudra, et la masse de ceux qui, par peur de perdre leur identité, n'ont pas du tout envie que les choses changent. Que penser, par exemple, de la rivalité entre Moscou et Constantinople, dans laquelle ni l'ancienneté ni le nombre de fidèles ne peuvent s'imposer comme critère ? Ou de la date de la fête de Pâques décalée par le calendrier grégorien pour une raison astronomique, en 1582, et adoptée par la communauté des nations ? Comme si nous n'en avions pas fini de réaliser que c'est l'Esprit Saint qui nous fait chrétiens et que c'est nous qui, en agissant à notre idée, avons créé et créons nos divisions...

Mais revenons à quelques actes concrets de saint Augustin tels que nous pouvons les connaître à partir de ses écrits pour voir dans quel esprit il travaillait à l'unité.

5) Lettre du prêtre Augustin à Maximin, évêque donatiste

La *Lettre 23* de la collection augustiniennne date de 392. En l'absence de son évêque, le prêtre Augustin traite une affaire de re-baptême avec Maximin, l'évêque donatiste d'une ville voisine d'Hippone, pourtant connu pour ne pas rebaptiser les catholiques qui voulaient entrer dans son Église. Or, comme il a été dit qu'il avait rebaptisé un diacre catholique avant de le prendre à son service, Augustin juge urgent de lui demander de s'expliquer, avec prudence, mais fermeté. Voici d'ailleurs le titre de sa lettre : *Augustin, prêtre de l'Église catholique, à son très cher seigneur et vénérable frère Maximin, salut en notre Seigneur*, titre suivi de ces mots dans le corps de la lettre : « *Tu n'es pas plus mon évêque que je ne suis ton prêtre. [...]* Quant au titre de frère que je te donne, tu sais bien que Dieu nous ordonne de le donner même à ceux qui refusent de l'être.

Dans le souci de « *ne pas déchirer la tunique du Christ* » – ce que n'ont pas osé faire les soldats romains qui ne croyaient pourtant pas en sa résurrection ! – Augustin demande à l'évêque de confirmer par une lettre, qui sera lue dans son église d'Hippone, qu'il a bien rebaptisé ce diacre de l'Église catholique passé au donatisme, tellement la chose lui semble incroyable!

3. [...] Si tu rebaptises, tu n'as rien à craindre des hommes de ton parti, puisque tu écriras que tu fais précisément ce qu'ils t'ordonnent de faire, même si tu ne voulais pas le faire : tes efforts pour plaider leur cause loin d'exciter leur colère, te

mériteront leurs éloges. Si par contre tu ne rebaptises pas, arme-toi de la liberté chrétienne, frère Maximin, arme-t-en, je t'en prie : l'œil fixé sur le Christ, ne crains ni le blâme, ni le pouvoir d'aucun homme. Elle passe la gloire de ce siècle, et elle passe, l'ambition. Au jour du jugement du Christ, ni les gradins de l'abside, ni la tenture de la cathèdre, ni la procession des moniales et des chantres ne s'avanceront pour nous défendre, alors que les consciences commenceront à accuser et l'arbitre des consciences à juger. Ce qui maintenant nous honore sera alors à charge et ce qui maintenant élève, alors nous écrasera. Ces hommages publics temporaires, qui nous sont rendus pour le bien de l'Église, défendront peut-être une bonne conscience, mais ils ne pourront pas en défendre une mauvaise. [...]

6. Écartons ces accusations vaines que les partis, dans leur ignorance, se jettent à la figure ; fais-moi la grâce des temps macariens, et je ne te parlerai pas de la cruauté des circoncillions : si les premiers ne te concernent pas, l'autre ne me concerne pas non plus. L'aire du Seigneur n'a pas encore été vannée et elle ne peut pas être sans paille. Quant à nous, nous prions et faisons tout ce que nous pouvons pour devenir froment. Mais je ne peux me taire au sujet de notre diacre rebaptisé, car je sais tout ce qu'il y aurait de pernicieux pour moi dans un tel silence. En effet, je ne songe pas à passer inutilement mon temps dans les honneurs ecclésiastiques, mais je songe à rendre compte au prince de tous les pasteurs des brebis qui [nous] sont confiées. Si par hasard tu ne voulais pas que je t'écrive ces choses, il te revient, frère, de pardonner mes craintes, car je crains beaucoup, si je me tais et fais semblant [de ne rien voir] que d'autres soient aussi rebaptisés par vous. J'ai donc résolu, autant que le Seigneur m'en donnera le pouvoir et la force, de conduire cette affaire de telle manière que, par nos confrontations pacifiques tous ceux qui sont en relation avec nous apprennent combien est grande la différence entre l'Église catholique et les hérésies ou les schismes, et combien il faut éviter ces zizanies, ces sarments retranchés de la vigne du Seigneur. Une telle confrontation avec moi, si tu l'acceptes de bon cœur, de sorte que nos lettres soient lues en public à chacun de nos deux peuples, j'exulterai d'une joie ineffable. Dans le cas où tu n'accepterais pas cela d'une âme égale, frère, que dois-je faire, sinon lire, contre ton gré, nos lettres au peuple catholique en vue de son instruction ? Si tu ne daignes pas me répondre, je reste décidé à lire ma lettre, afin que, votre manque de confiance étant connue, les catholiques aient honte de se faire rebaptiser [...]

On sent l'énergie de l'ancien rhéteur, quelqu'un qui sait la force que peuvent avoir les mots une fois lancés dans le public... Et on comprend que les évêques donatistes n'aient pas trop eu envie de se mesurer à un tel homme. D'où les refus de dialogues allant s'accumulant.

7. [...] J'attendrai le départ de la troupe : il faut que tous ceux qui nous entendront comprennent qu'il ne s'agit pas de forcer quiconque à prendre tel ou tel parti, mais de laisser la vérité se montrer paisiblement à ceux qui la cherchent. On n'aura pas à craindre de notre côté les puissances temporelles ; fais que de ton côté on n'ait pas à redouter les circoncillions. Occupons-nous de la chose elle-même ; agissons avec raison ; agissons avec l'autorités des divines Écritures ; demandons aussi doucement et aussi paisiblement que possible ; cherchons, frappons à la porte, afin de recevoir et de trouver : on nous ouvrira. Puissent, avec l'aide de Dieu, nos communs efforts et nos prières effacer de notre pays cette honte, et cette impiété des régions africaines ! [...]

8 [...] Que notre Dieu et Seigneur daigne t'inspirer un esprit pacifié, mon très cher Seigneur et frère.

Voilà une entrée en scène qui donne le ton de ce que sera la suite ! Pour Augustin, il ne s'agit pas de contraindre, mais de convaincre, car, quand on se retrouve de part et d'autre dans la vérité, il n'y a pas de vaincu mais deux vainqueurs ! Par contre, la contrainte risque au mieux de n'aboutir qu'à un accord de façade... Mais quand je dialogue vraiment, j'accepte de me remettre en question et de me demander sur quoi repose ma conviction. Si c'est sur ma foi, qu'est-ce qui fait que je crois ce que je crois ? Est-ce ma confiance en la parole de Dieu, reprise par l'Église et que j'ai entendue en Église, ou ma certitude subjective, qu'elle repose ou non sur mon appartenance à tel ou tel groupe qui va me dire ce que je suis tout en me faisant entrer en guerre contre ceux qui ne sont pas d'accord ? Comme on peut le voir, cette ligne intégriste qui refuse toute remise en question, consiste dans un mélange de souci de fidélité et de manque de confiance en l'Esprit Saint.

Bref, on ne peut qu'être qu'impressionné devant l'assurance du prêtre Augustin dans cette lettre qui pourrait être celle d'un évêque. Selon Serge Lancel : « *Nous ignorons quel succès eut dans l'immédiat cette initiative ; mais elle eut sa récompense plus tard : Maximin se rallia par la suite et devint évêque catholique du castellum Sinitense* »³.

Le re-baptême pratiqué par les donatistes, qui se réclamaient pour cela de l'autorité de Cyprien dont Augustin démontre dans son long traité sur le baptême qu'ils n'ont pas compris la pensée – l'Église signifiant pour lui « communion », ce que refuse précisément les donatistes par leur schisme – est le principal point de désaccord entre les deux Églises, ce qui sera l'occasion de préciser que la validité d'un sacrement ne dépend pas de la qualité morale du ministre, puisque c'est le Christ qui baptise. Voilà qui est vrai théologiquement, du point de vue de la foi, ce qui ne veut pas dire qu'humainement parlant la qualité du ministre soit sans conséquence psychologique, ni qu'il ne puisse pas y avoir de scandales ni de contre-témoignage. Mais le prêtre agit *in persona Christi*, et j'imagine que cela doit être très émouvant pour lui que de dire « ceci est mon corps », « ceci est mon sang » : c'est un dédoublement et ce n'est pas un dédoublement. C'est la puissance de l'Esprit Saint qui, de deux, est capable de faire un, comme on le lisait dans le texte à propos des deux communautés chrétiennes divisées et opposées... Comme dans la Trinité où il y a unité sans confusion des personnes.

SC Mais c'est vrai aussi pour les fidèles qui viennent communier... Cette unité du corps du Christ est quelque chose qui nous dépasse...

JM Oui, nous devenons le Corps du Christ. Et puis, dans la prière eucharistique, je suis très attentif au « Nous » de la prière prononcée par le prêtre après la consécration : « *et nous te rendons grâce car tu nous as choisis pour servir en ta présence* ». Je me demande à quoi pense le prêtre quand il prononce ce nous. Est-ce au nom des prêtres qui concélébrent, ou est-ce, parce qu'il a été ordonné pour parler au nom de l'Assemblée qui va confirmer cette prière par un Amen solennel : non pas, certes, d'une manière démocratique comme s'il en était le délégué, mais parce que cette assemblée, réunie par l'Esprit Saint est ce Corps dont le Christ, représenté par le prêtre, est la tête. Tout cela est mystère de foi. Notre Amen final est bref, mais capital, car il dit notre participation au Corps du Christ et notre sacerdoce de baptisés : en offrant le corps du Christ, c'est aussi nous-mêmes que nous offrons, à la mesure de notre communion.

SC Saint Ambroise disait que cet Amen faisait trembler les murs de l'église.

JM Cela ne m'étonne pas et Augustin a été à l'école de cet évêque.

³ Serge Lancel *Saint Augustin*. (Fayard 1999, p. 248 qui renvoie à la *Lettre* 105,4 et à *Cité de Dieu* XXII 8, 7. Selon S.Lancel (Ibid. p. 412) Maximinus qui fera partie, en 406, d'une délégation donatiste conduite par Primien à la cour de Ravenne, ralliera, non sans mérite, l'Église catholique à son retour en Afrique.

D/ L'engagement d'Augustin évêque dans la cause de l'unité de l'Église jusqu'à la Conférence de Carthage de 411.

Je ne m'attarderai pas sur les difficultés liées à l'ordination épiscopale d'Augustin, que l'on situe en 395 mais sans pouvoir en définir la date exacte⁴. Ces difficultés viennent du fait que Valère ne voulait pas perdre ce prêtre qu'il voyait bien comme son successeur, et qu'il s'arrangea avec Aurelius pour en faire son coadjuteur, alors qu'un canon du concile de Nicée (325), interdisait à une ville d'avoir deux évêques. Voilà qui peut expliquer que son ami Alypius ait été ordonné évêque avant lui, pour leur ville de Thagaste. D'autre part, Hippone dépendait de l'évêque Megalius, doyen (*senes*) de Numidie, qui avait d'autres raisons, bien concrètes, de se montrer réticent à cette ordination qui semblait avoir été « arrangée entre Valère et Aurelius », car, dans sa lutte contre les manichéens et les donatistes, et sans compter les catholiques qui pouvaient être jaloux de lui, Augustin ne s'était pas fait que des amis. Entre autres reproches qu'on pouvait lui faire, il y avait son passé manichéen dont il ne s'était pas encore expliqué, comme il le fera bientôt, et de manière approfondie, dans les *Confessions* qu'il entreprendra vers 397.

1) La rencontre avec Fortunius, évêque donatiste de Thubursicu (395)

Peu après son ordination épiscopale, Augustin fit route avec son ami Alypius vers Cirta (Constantine) pour y ordonner évêque leur ami, Profuturus, et les deux nouveaux évêques s'arrêtèrent à Thubursicu Numidarum⁵, chez l'évêque donatiste du lieu, Fortunius.

On connaît cette rencontre par une lettre qu'Augustin écrivit à quelques fidèles donatistes que les deux évêques catholiques avaient rencontrés avant de se rendre chez leur évêque. Prévenue, la foule arriva chez Fortunius, mais « *plus pour le spectacle que pour s'instruire en vue de son salut* ». Beaucoup de tumulte, au point que les sténographes qui avaient fini par accepter de « *recueillir les paroles* » finirent par capituler, car le tumulte rendait leur tâche non seulement difficile, mais dangereuse... Fortunius s'efforça de soutenir qu'il était en communion avec toute la terre, mais se montra incapable de produire « des lettres de communion officielles » « matérialisant » sa communion de la *Catholica*.

Lettre 44, 7 [...] Voyant que Fortunius insistait beaucoup pour qu'on comprenne que la cause de son parti était certainement juste, parce qu'elle avait subi la persécution, je lui demandai s'il tenait pour juste et chrétien, l'évêque de l'Église de Milan, Ambroise. Or, il était forcé de nier que cet homme fut juste et chrétien, car, s'il l'avait affirmé, nous lui aurions aussitôt demandé pourquoi il estimait qu'il devait être rebaptisé. Comme il était forcé de tenir ce discours selon lequel cet homme ne devait être tenu ni pour juste ni pour chrétien, je lui rappelai la persécution il avait dû subir dans son église assiégée par des hommes armés⁶. Je lui demandai d'autre part s'il tenait pour juste et chrétien ce Maximien qui avait fait schisme avec eux à Carthage⁷. Il ne pouvait que répondre non. Je lui rappelai donc que Maximien avait lui aussi souffert une persécution telle que son Église avait été détruite jusque dans ses fondements. Je m'efforçais par ces exemples de le persuader, autant que possible, de cesser de tenir le fait de souffrir persécution comme une preuve très certaine de justice chrétienne.

⁴ Sur cette question, cf. Serge Lancel *Saint Augustin*, p.262-265.

⁵ À une quarantaine de Km à l'ouest de Thagaste, en direction de Cirta (Lancel p. 267).

⁶ Cf. *Confessions IX*, 15. Les assiégés, Monique en première ligne, chantaient des hymnes et des psaumes et finirent par garder catholique la basilique que l'impératrice avait promise aux ariens. Encore catéchumène, Augustin était présent et fut très impressionné par la puissance de la prière du peuple de Dieu et sa mère.

⁷ Il s'agit du schisme qui a marqué la succession de Parménien (primat donatiste entre 362 et 392) par Primien qui jugea bon d'excommunier le diacre Maximien qui prétendait à ce titre de primat. Maximien fut élu primat par le concile de Cebarussi (393), mais condamné et excommunié par le concile de Bagaï, en 394, qui rétablit Primien sur le siège donatiste de Carthage.

En effet, pour Augustin, « ce n'est pas le supplice qui fait le martyr, mais la cause », et, dans la *Lettre 43* qui, en raison de son contenu, devrait suivre la *Lettre 44*, et qui est adressée aux mêmes destinataires, Augustin énonce ce que devrait être un dialogue chrétien, celui qu'il aurait aimé pratiquer avec ses adversaires :

Lettre 43, 1. L'apôtre Paul a dit : « Quant à l'homme hérétique, après un premier et un second avertissement, évite-le, car tu sais qu'il s'égare dans son propre chemin et qu'il se condamne lui-même par son propre péché » (Tt 3,10). Mais ceux qui défendent sans animosité leur manière de voir, même fausse et perverse, surtout quand ils ne l'ont pas enfantée dans l'audace de leur présomption, mais l'ont reçue de leurs parents, eux-mêmes séduits et tombés dans l'erreur ; quand ils cherchent la vérité avec une application prudente, prêts à se corriger quand ils l'auront trouvée : on ne doit pas les compter au nombre des hérétiques. Si je ne vous croyais pas dans une telle disposition, je ne vous écrirais sans doute pas. Cependant, si nous présentons comme étant à fuir l'hérétique enflé d'un orgueil déplaisant et devenu fou dans son obstination à défendre ses positions fausses, c'est pour qu'il ne trompe pas les faibles et les petits ; ainsi nous ne repoussons pas quiconque peut être corrigé, d'une manière ou d'une autre. À partir de là, j'ai écrit à quelques-uns des plus importants parmi les donatistes, non pas des lettres de communion qu'ils ne reçoivent plus depuis longtemps déjà, puisqu'il se sont séparés de l'unité catholique répandue par toute la terre, mais des lettres privées comme nous pouvons en adresser aux païens : s'ils les ont lues, ils n'ont pas voulu y répondre, ou, ce qui est plus crédible, ils ne l'ont pas pu. Il nous a paru assez clair que nous avons ainsi rempli ce service de charité que l'Esprit Saint nous enseigne devoir, non seulement aux nôtres, mais encore à tous, lorsqu'il nous dit par son Apôtre : « Que le Seigneur vous fasse grandir et abonder en charité entre vous et pour tous » (1 Th 3, 12).

Le rhéteur Augustin n'a pas peur d'affronter des adversaires, à condition qu'ils soient comme lui dans un esprit d'ouverture et de confiance en la vérité. Mais il n'est pas naïf : il est tout à fait conscient de la pression exercée par le groupe et du fait que les faibles peuvent se laisser impressionner, surtout quand le *Qu'en dira-t-on ?* est accompagné de menaces et même de violence.

D'une manière mieux informée que dans son *Psaume contre les donatistes*, Augustin reprend l'histoire du schisme pour démasquer la mauvaise foi de certains évêques donatistes qui, « après s'être reconnus eux-mêmes traîtres et obtenu que leur crime soit laissé à la justice de Dieu, se sont faits juges d'évêques absents accusés d'être traîtres, et les ont condamnés » (§12). Quant au schisme maximianiste de 392, il est la répétition, presque au détail près, de celui en 312 entre Majorinus et Cécilien, y compris avec l'entremise d'une femme influente. D'autant plus que le donatisme reste une affaire strictement Africaine, même si il existe une petite communauté à Rome, où un évêque africain a été envoyé. D'où cette conclusion :

26. [...] La chose est du plus grand intérêt, et l'Église d'Afrique, ni par l'autorité ni par le nombre, ne peut soutenir la comparaison avec toutes les autres Églises du monde ; et même si elle avait gardé son unité, elle serait encore bien plus petite comparée au reste des chrétiens que le parti de Maximien comparé au parti de Primien ; je demande donc, et je l'estime juste, que le concile présidé par Secundus de Tigisis et réuni par Lucilla contre Cécilien absent, contre le siège apostolique et contre tout l'univers en communion avec Cécilien, n'ait pas moins d'importance que le concile des Maximianistes suscité par je ne sais quelle autre femme contre Primien absent et contre la multitude en communion avec Primien dans le reste de l'Afrique. Quoi de plus clair ? Que demander de plus équitable ?

L'erreur est humaine et démultipliée par l'orgueil, alors que la vérité est une pour ceux qui, dans l'humilité, l'accueillent.

2) Avant les Confessions, deux traités liés au donatisme

Il ne me semble pas inutile d'évoquer ici deux ouvrages qui, selon l'ordre des notices du livre II des *Révisions* – qui commence avec l'ordination épiscopale d'Augustin –, sont antérieurs aux *Confessions* et sont directement ou non, liés au donatisme.

1) *La Doctrine chrétienne* est une présentation synthétique du christianisme. Demandé par Aurelius en vue de la formation des clercs et entreprise vers 396, la rédaction de ce traité fut interrompue au beau milieu du Livre III, au chapitre 35, et ne sera reprise qu'en 426, au moment de la rédaction des *Révisions*⁸. Pourquoi ? Parce que Augustin se faisait un devoir d'y faire référence au *Livre des Règles* de Tyconius, qu'il avait découvert en rentrant en Afrique. Théologien donatiste, mais laïc, Tyconius avait été excommunié par Parménien en raison de son ecclésiologie bien peu donatiste, et cet homme n'avait qu'un seul défaut aux yeux d'Augustin, celui d'être resté donatiste. Nous y reviendrons.

2) *Contre le parti de Donat*, un traité en deux livres dont il ne nous reste que la notice des *Révisions* (II,5):

Dans le premier livre j'ai dit qu'il me déplaisait que les schismatiques soient amenées à la communion par la contrainte de quelque puissance temporelle. Et, en effet, cela me déplaisait à cette époque, parce que je n'avais pas encore éprouvé ni à quel degré d'audace l'impunité les entraînerait, ni combien leur appliquer une discipline vigilante pourrait les changer en mieux.

Il va donc y avoir un tournant dans l'attitude d'Augustin dont nous allons guetter l'arrivée.

3) Les Confessions, comme réponse aux « fils des confesseurs » ?

Si, bien avant 354, l'année de la naissance d'Augustin, les « temps maracariens » ont ramené sa ville natale de Thagaste à la communion catholique et peuvent expliquer que le schisme ne l'ait pas affecté durant son enfance, il ne peut en être de même durant son long séjour à Carthage, entre 370 et 383. La seule hypothèse pour expliquer son silence, c'est que, devenu lui-même manichéen, il n'avait que faire des conflits entre des chrétiens et que, fort de sa lecture de l'*Hortensius* de Cicéron, le temps était venu pour lui de rompre avec la religion maternelle et de suivre son propre chemin. Mais il ne pouvait plus en être de même en 397, alors qu'il était en plein combat contre le schisme ? Si, comme nous l'avons suggéré, le titre *Confessiones* est bien l'écho de celui des *confessores* dont se réclamaient les Donatistes, contre l'Église des *traditores*, une autre hypothèse s'impose : c'est par choix qu'Augustin ne dit rien de ce schisme parce que son sujet, celui de la conversion, est beaucoup plus profond que cette situation historique qu'il estime temporaire. L'essentiel et pour tous les temps, c'est notre vocation à devenir enfants de Dieu car la terre n'est qu'un lieu de passage puisque, écrit-il au début de ce témoignage destiné à traverser les siècles : « *Tu nous a faits tournés vers toi et notre cœur n'aura pas de repos tant qu'il ne reposera pas en toi* ».

Qu'Augustin ait personnellement rencontré l'hostilité de ses adversaires, cela n'a donc rien d'étonnant comme le manifeste le refus de principe de tout dialogue avec lui, car « *Il ne convient pas que les fils des martyrs se réunissent avec l'engeance des traditores* ».

Cette formule du défunt Parménien, fut reprise par son successeur, Primien, en août 403, pour répondre à l'invitation faite par le concile catholique de Carthage à une conférence entre les deux Églises, invitation dont on trouve un écho dans un sermon d'Augustin datant de l'automne de cette même année, et dans lequel il commente le *Psaume 36*.

⁸ *Révisions* II, 4 : « *J'ai préféré achever ces livres que de passer à la révision d'autres livres en les laissant dans cet état* ». Le dernier livre de cet ouvrage après avoir parlé du contenu de la foi traite du style dans la prédication.

18. Rendons grâce à Dieu, mes frères; nous avons acquitté notre dette au nom du Christ, mais la charité nous tient toujours pour débiteurs ; car elle est une dette, et si nous devons nous acquitter chaque jour, c'est qu'elle est toujours une dette. Nous avons beaucoup parlé contre les donatistes, nous avons rapporté beaucoup de faits, beaucoup de textes en dehors du canon des Écritures, parce qu'ils nous y ont forcés. Car s'ils nous blâment de vous avoir fait ces lectures, nous acceptons leur blâme, dans la mesure où nous vous avons instruits. [...]

19. Qu'ils disent donc de nous ce qu'ils veulent, nous les aimons même s'ils ne le veulent pas. Ce qu'ils savent, c'est notre passé [...] Contre toute sagesse et avec folie nous avons donné dans une erreur funeste, nous sommes loin de le nier; et moins nous nions notre passé, plus nous bénissons Dieu qui nous l'a pardonné. Pourquoi donc, ô hérétique, abandonner ta cause pour t'en prendre à un homme? Qui suis-je, moi? Qui suis-je? Est-ce que je suis l'Église catholique? Est-ce que je suis l'héritage du Christ répandu dans toutes les nations ? Il me suffit d'être dans cette Église. Tu me reproches mes fautes passées, mais que fais-tu là de grand? Je suis pour mes fautes plus sévère que tu ne peux l'être, et ce que tu blâmes, je l'ai condamné. Puisses-tu m'imiter un jour, afin que ton erreur soit aussi du passé !

« *Je ne suis pas l'Église catholique* ». Hier, j'ai entendu une dame qui avait travaillé longtemps à l'Hospitalité Notre Dame de Lourdes, mais qui avait arrêté à cause de son dos, dire qu'elle avait cessé de pratiquer parce qu'elle avait été choquée par la dureté d'une religieuse dans le traitement des malades... Voilà quelque chose qu'on entend souvent dire aujourd'hui : « j'ai quitté l'Église, parce que je ne supportais plus... » : ce qui révèle un plus grand attachement à l'idée que l'on se fait de l'Église, à ce qu'elle *devrait* être *selon nous*, qu'à ce qu'elle est selon Dieu. Or, on ne peut savoir ce qu'elle est vraiment qu'à condition de se reconnaître soi-même comme l'un de ses membres pécheurs, ce qui suppose que l'on soit sérieusement engagé dans un travail de conversion, car ce n'est pas se reconnaître pécheur que de rester dans son péché tout en se résignant à vivre séparé de Dieu.

Cependant il faut reconnaître que notre culture, en réduisant le péché à la faute morale, nous a conduits à perdre le sens du péché, chacun, quand il y pense, se contentant de tenir, tant bien que mal, la comptabilité de ses fautes et de ses mérites – voire des indulgences acquises – en vue de l'examen final, alors que pécher, c'est choisir de se passer de Dieu, ce qui commence par estimer ne pas en avoir besoin, alors que tout nous vient de lui en commençant par notre propre vie. En effet, seul dépend de moi ce que je fais de cette vie que je n'ai pu me donner, et ce sera avec ou sans lui, puisque je ne peux aller vers lui sans que lui-même ne m'attire : « *L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en celui qui m'a envoyé* » (Jn 6,29). D'où, comme dans la prière eucharistique, l'importance de l'action de grâce, qui ne peut vraiment se comprendre que comme la culture de notre relation avec Dieu, « par [le Christ] avec lui et en lui ». Car, sans la prière et le désir de vivre avec Dieu, on ne voit pas comment cette grâce, qui vient guérir notre libre-arbitre de sa désorientation native, pourrait nous sauver. En effet, Dieu, qui nous a voulu libres, ne saurait nous sauver malgré nous.

Pourquoi le reproche fait à Augustin d'avoir lu en chaire des textes n'appartenant pas au canon des Écritures ? La réponse est dans le sermon de la veille, au cours duquel Augustin avait poussé l'audace jusqu'à lire la lettre synodale du concile de Cebarussi qui, le 24 juin 393, avait condamné Primien, le nouvel évêque donatiste de Carthage, au profit de son ancien diacre, Maximien que lui-même, à peine élu, avait excommunié. Rappelons que Primien fut rétabli sur son siège, l'année suivante, par le concile de Bagaï, qu'il avait convoqué et qui condamna Maximien. La lecture de cette lettre, accompagnée de la liste de ses « traîtres » signataires, avec mention de leur siège, avait été précédée d'une impitoyable référence à ceux qui, du vivant de Jésus, portèrent de faux témoignages contre lui ou qui, après sa mort, firent

courir le bruit qu'on avait enlevé son cadavre. Ce sont donc des hommes, devenus aveugles à leur propre mensonge, qu'Augustin interroge sans concession : « *Si tu veillais, pourquoi l'avoir laissé enlever ? Si tu dormais d'où le sais-tu ?* » (§17, in fine), avant d'interpeler, fictivement, car il est absent, Primien en personne.

Discours sur les Psaumes, Psaume 36, second sermon, 18,

18. Ainsi en est-il de ceux qui sont leurs enfants, comme il vous en souvient, et dont il faut dire un mot, puisque c'est l'occasion. En effet, plus nous voulons leur salut, et plus nous devons démasquer leur vanité. Voilà que le Corps du Christ est encore en butte aux faux témoins ; ce qu'a d'abord enduré la Tête, le Corps l'endure aussi. Il n'y a là rien d'étonnant, et aujourd'hui ne manquent pas de gens pour dire à ce Corps du Christ répandu sur la terre : *Race de traîtres. C'est là un faux témoignage, et peu de mots me suffiront pour te convaincre que tu es un faux témoin. Tu me dis : Tu es un traître. Je réponds: Tu mens. Nulle part et jamais tu n'as pu prouver ma trahison; et moi, dans tes paroles et à l'instant, je démasque ton mensonge.*

Augustin se réfère ici à ce qu'il nomme le Christ total : l'union de la Tête, le Christ, à son corps, l'Église. Or l'Église du Christ est, comme il l'a voulu, répandue sur toute la terre. L'assurance d'Augustin repose tout entière sur la parole de Dieu dont prétendent de leur côté se réclamer les donatistes, ce qui ouvre la voie à une vérification possible. Des gardes du tombeau du Christ, on est passé à Primien lui-même, interpellé par Augustin. Ne devrait-il pas rendre grâce à la Providence d'avoir vécu lui-même la même mésaventure que Cécilien qui, en 312, dut subir la rébellion de son diacre Majorinus avant d'être reconnu comme l'évêque légitime de Carthage par les Églises d'outremer et par l'empereur Constantin lui-même, à la suite des conciles du Latran et d'Arles ? Et Augustin d'interpeller son auditoire :

19 [...] Remettez-vous donc sous les yeux, mes frères, l'unité de l'univers entier dont ils se sont séparés contre Cécilien ; représentez-vous maintenant le parti des donatistes, d'où se sont détachés les maximianistes contre Primien. Ce que les premiers ont fait contre Cécilien, les seconds l'ont fait contre Primien. C'est pourquoi les maximianistes se vantent d'aimer mieux la vérité que les donatistes, puisqu'en effet ils ont imité la conduite de leurs ancêtres. Ils ont élevé Maximien contre Primien, comme les autres avaient élevé Majorinus contre Cécilien. [...]

Mais pourquoi donc les donatistes fidèles à Primien, ne rebaptisent-ils pas ceux d'entre eux qui furent maximianistes ? Pourquoi conserver ce mépris envers les seuls catholiques ?

4. Vaine tentative de conférence avec Proculeianus, l'évêque donatiste d'Hippone (396),

Quand Augustin devient le coadjuteur de l'évêque Valère à Hippone, les donatistes y sont numériquement majoritaires ; la ville est l'un de leurs bastions et Proculeianus en est l'évêque depuis plusieurs années. Toutefois, encouragé par son amorce de dialogue avec l'évêque Fortunius, et fort de sa victoire éclatante des 28 et 29 août 392 contre Fortunatus, le prêtre manichéen d'Hippone qui a dû quitter la ville, Augustin se sent tout à fait capable d'affronter son rival dans un débat public, d'autant plus qu'il a appris par Évodius qui l'a rencontré par hasard, que Proculeianus désirait un tel débat. Cependant, très vite, la situation se dégrade et la rencontre finira par être annulée. En effet, si le nouvel évêque catholique a de quoi être sur de lui, cela ne peut que déranger le clergé donatiste que ses fidèles commencent à interroger sur ce qui se dit dans l'autre Église, au point que certains pourraient bien changer de camp. Trois lettres d'Augustin témoignent de cette affaire : la première à Proculeianus, fixe les modalités du débat, les deux autres à Eusébius, le fonctionnaire impérial chargé de la cité d'Hippone, témoignent de l'évolution des événements.

Le début de la lettre à Proculeianus est un peu rude, car tout en saluant en lui un homme sociable, « *capable d'embrasser la vérité dès qu'elle lui sera démontrée* » (§1), Augustin ne lui cache pas qu'il le voit comme étant « *dans l'erreur du schisme* ». Puis, tout en s'appuyant sur ce que lui a rapporté Évodius du désir de son destinataire de « *conférer avec lui en présence de*

quelques gens de bien » (§2) et tout en lui rappelant qu'il est temps « *d'avancer dans la vérité vers l'unité* » (§3), il en vient aux modalités de la conférence :

Lettre 33, 4. Je te demande de te souvenir de ce que tu as daigné promettre de sorte que, en présence de ceux que tu auras toi-même choisis - dans la mesure où nos paroles ne se perdront pas dans l'air mais seront prises par écrit, de sorte que, si elles échappaient par hasard à notre mémoire, nous puissions les retrouver à la lecture -, nous puissions débattre tranquillement et avec ordre de cette si grande question et chercher dans la concorde ce dont dépend le salut de tous. Ou bien, si cela te convient, nous pourrions d'abord mettre en commun (*conferamus*) nos positions sans intermédiaire, soit par lettres, soit, où il te plaira, par entretien et à partir de documents, pour éviter que quelques auditeurs incontrôlables ne préfèrent attendre l'issue de notre combat plutôt que de réfléchir à ce que nous dirons dans notre entretien au sujet de leur salut ; de sorte que, quand nous en aurons fini entre nous, le peuple soit ensuite par nous informé. Ou bien, s'il te convient que nous procédions par lettres, ces lettres seront lues à nos deux peuples, afin qu'un jour on ne puisse pas parler de peuples, mais d'un seul peuple. J'accepte d'avance et volontiers de procéder comme tu l'auras voulu, comme tu l'auras ordonné, et comme il t'aura plu. Quant à l'état d'esprit de mon bienheureux et vénérable père Valère, actuellement absent, je te promets avec une totale assurance qu'il recevra cette nouvelle avec grande joie, car je sais combien il aime la paix en dehors du vain bruit de la vanité.

L'important c'est le « salut de tous » qui revient ici comme un refrain. Il s'agit d'être en Église, d'en faire l'expérience en travaillant à son unité et non de servir tel parti contre l'autre - « un autel contre une autre autel » - alors que dans cette ville les donatistes refusaient de vendre du pain aux catholiques, ce qui n'était rien comparé à des actes qui pouvaient être beaucoup plus violents. Cependant, tout en fixant les règles d'un débat public en vue de faire la vérité - on reconnaît le savoir-faire de l'ancien rhéteur -, Augustin laisse à son interlocuteur le choix entre plusieurs modalités. Et voici la fin de la lettre :

Lettre 33,6. Je te demande donc, et t'en conjure, s'il y a en toi cette humanité que beaucoup proclament, qu'apparaisse ici ta bonté si elle n'est point simulée en vue des honneurs qui passent, afin que s'émeuvent en toi les entrailles de la miséricorde et que tu veuilles enfin débattre cette question avec nous, nous entretenant en tout de manière pacifique ; afin que ces peuples malheureux qui s'inclinent devant nos dignités ne nous accablent pas pour nos complaisances au jugement de Dieu, mais que plutôt, rappelés avec nous, par notre charité non feinte, de leurs erreurs et de leurs divisions, ils soient mis en route sur les chemins de la vérité et de la paix. Je te souhaite d'être heureux devant Dieu, honorable et très aimé seigneur.

Peu de gens aujourd'hui seraient en état d'écrire comme ça...

Nous connaissons la suite de l'histoire à partir de deux lettres d'Augustin à un certain Eusébius, le fonctionnaire impérial chargé de la cité d'Hippone. L'homme est sans doute païen puisque, dans ces lettres, Augustin ne fait pas plus appel à sa foi catholique qu'il ne cherche à le ramener du schisme. Mais l'on peut aisément imaginer la situation très inconfortable de cet homme en fonction, pris entre l'administration centrale de l'Empire, alliée à l'Église catholique répandue sur toute la terre, et l'Église du parti de Donat qui domine sur le terrain. Impossible pour lui de tenir sa place sans un minimum de sympathies dans les deux camps, d'où, chose que ne pouvait ignorer Augustin, son refus de jouer les

arbitres entre les deux évêchés⁹. Cependant, c'est en toute bonne foi qu'Augustin, ancien rhéteur dans la capitale de l'empire, s'adresse à lui, en tant qu'homme chargé de la paix publique et de gérer les choses de telle façon que puisse régner la justice.

Dès le début de la première lettre, Augustin se dit hostile à l'usage de la contrainte.

Lettre 34 à Eusébius (396)

1. Dieu qui connaît les secrets du cœur de l'homme sait mon amour pour la paix chrétienne et que je suis bouleversé par les actes sacrilèges de ceux qui continuent de manière indigne et impie à la troubler; il sait que le mouvement de mon esprit est pacifique et que je n'agis pas dans le but de contraindre qui que ce soit à entrer contre son gré (*cogatur invitus*) dans la communion catholique, mais afin que la vérité soit rendue accessible à tous ceux qui sont dans l'erreur et qu'enfin, avec l'aide de Dieu manifestée par notre ministère, elle n'ait besoin que d'elle-même pour se faire aimer et suivre.

Il ne faut pas confondre convaincre et contraindre et il y a contrainte et contrainte. *Cogo*, de *cum ago*, signifie littéralement « agir avec » et c'est ce verbe qui était utilisé dans la parabole des invités qui se dérobent (Lc 14, 23) dans la traduction latine que cite Augustin, alors que, dans la Vulgate qui s'imposera, nous lisons : *compelle intrare*. Certes, *cogo* veut aussi dire : « pousser ensemble », comme on pousse un troupeau de chèvres, mais nous voyons bien, dans cette lettre, qu'Augustin cherche à *convaincre par la seule force de la vérité*, et non à *contraindre*, en poussant les gens malgré eux. Quand on cherche à convaincre quelqu'un, on est *avec* lui dans la recherche de la vérité, on répond à ses objections, on l'aide à surmonter ses difficultés tout en reconnaissant éventuellement sa propre erreur. On est ensemble. Il y a une très belle formule de Merleau-Ponty : « *Notre rapport au vrai passe par les autres. Ou bien nous allons au vrai avec eux, ou ce n'est pas au vrai que nous allons. Mais le comble de la difficulté est que, si le vrai n'est pas une idole, les autres, à leur tour, ne sont pas des dieux. Il n'y a pas de vérité sans eux, mais il ne suffit pas pour atteindre le vrai d'être avec eux* »¹⁰. Cela veut dire que le chemin du vrai passe par une remise en question de ce que l'on croit vrai. Les difficultés de l'autre à entendre le vrai m'informent de ce que je n'ai peut-être pas suffisamment pris en considération. Mais, quand on fait la vérité ensemble, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu : le seul vainqueur, c'est la vérité. Et on est grandi, car on sort du mensonge ou de la faiblesse de recourir à l'argument d'autorité par la contrainte ou la menace. D'où cette parole que nous avons lu dans la *Lettre 43,1* : les gens qui recherchent la vérité de bonne foi, il ne faut pas les considérer comme des hérétiques. On est loin de la terreur qu'exercera plus tard le Saint-Office, l'ancêtre de la *Congrégation pour la doctrine de la foi*. C'est quelque chose que Jean XXIII a entendu quand il a convoqué le concile Vatican II, le premier concile sans excommunication, ce que d'ailleurs les intégristes lui reprochent, en même temps que sa dérive de « protestantisation ». Mais que peut-on obtenir par la contrainte, par la menace d'une punition ou la promesse d'une récompense ? Rien d'autre que de fausses conversions de gens toujours pris dans l'esprit du monde, de ceux qui, comme les nommera plus tard Kierkegaard, et quand cela les arrange, ne sont que des « païens baptisés », « des chrétiens que de nom ». Et c'est bien ce que l'on est, tant qu'on n'est pas entré dans le mouvement de conversion qui nous ramène à la vie de Dieu pour laquelle nous sommes faits.

Le début de la lettre à Eusebius parle d'« *actes sacrilège* » et le mot n'est pas trop fort, quand on lit la suite qui pourrait suffire à justifier cette lettre. Il s'agit d'agissements dont des chrétiens se sont faits complices et à propos desquels Augustin estime qu'il est de son devoir de saisir l'autorité civile : un jeune catholique devenu fou furieux, battant sa mère et menaçant de la tuer, passé au parti de Donat pour échapper à la réprimande de son évêque, y a été rebaptisé :

⁹ Cf. S. Lancel, *Saint Augustin*, p.268-269.

¹⁰ Merleau Ponty, *Éloge de la philosophie*, leçon inaugurale faite au Collège de France, le jeudi 15 janvier 1953, Gallimard, 1953, p.52-53.

2. [...] Il la menace, passe au parti de Donat, et bien qu'étant dans son état de fureur, il est rebaptisé ; pendant qu'il murmure qu'il va boire le sang sa mère, on le revêt du vêtement blanc; on le place bien en vue au dedans de la balustrade de manière à ce qu'il soit vu de tous et on le présente comme « rené » aux yeux d'une assemblée gémissante, lui qui prémédite de tuer sa mère !

3. [...] Une mère selon la chair est frappée dans ses membres qui ont enfanté et nourri un ingrat ; l'Eglise, mère spirituelle, interdit cela ; elle est frappée à son tour dans les sacrements par lesquels elle a engendré et nourri un ingrat. N'entends-tu ce parricide dire en grinçant des dents : Que ferai-je à l'Eglise qui me défend de frapper ma mère ? J'ai trouvé ce que je vais faire : elle sera elle-même frappée aussi outrageusement qu'elle peut l'être ; qu'il soit fait en moi quelque chose dont ses membres puissent souffrir ! J'irai à ceux qui pour moi savent chasser d'un souffle la grâce dans laquelle je suis né ici et détruire la forme que j'ai reçue dans son sein. Je tourmenterai mes deux mères par d'horribles sévices ; celle qui m'a enfanté la dernière sera frappée la première. Pour la douleur de l'une, je mourrai spirituellement ; pour faire périr l'autre, je vivrai charnellement. [...] Si ses clercs et sanctificateurs approuvent ces choses, ne devraient-ils pas, dans les huit jours de son baptême, le presser de s'acquitter de tout ce qu'il s'est engagé à faire ?

4. [...] Si j'ai voulu faire consigner ce sacrilège dans les registres publics, c'est pour empêcher qu'on ne dise qu'il est de pure invention, surtout lorsqu'il en sera question dans d'autres villes, alors que déjà, à Hippone même, on entend dire que Proculianus n'annonce pas à ses fidèles ce qui est officiellement proclamé par le pouvoir civil.

Et en particulier qu'il est interdit de rebaptiser ! Et, bien sûr, de tuer sa mère !

D'autant que l'un des prêtres de Proculianus, Victor, aurait reçu de lui mission de trafiquer les registres publics ! Voilà déjà de quoi disqualifier Proculianus, complice de matricide, ou du moins à mettre en garde contre lui, car n'est-ce pas lui, en tant qu'évêque donatiste qui rebaptise, qui est le matricide de la Mère Église ? Nous ne sommes pas très loin de nos affaires de pédophilie que par crainte du scandale l'Église autrefois préférait garder secrètes ! Le matricide est un crime grave, qui remet en cause la paix de la cité et que les lois doivent sanctionner.

Augustin revient alors au projet de conférence, sans cesse ajourné, entre lui et Proculianus en vue de mettre fin au schisme, en avançant de nouvelles propositions pour faciliter les choses, dont celle de se faire remplacer lui-même dans le débat.

5. [...] Si Proculianus consent à traiter paisiblement la question qui nous désunit, afin que l'erreur, déjà manifeste, éclate avec encore plus d'évidence, j'accepte volontiers la conférence. Car j'ai appris qu'il avait exprimé le désir de chercher la vérité selon les Écritures, en présence de dix hommes sérieux et honorables des deux partis, pour éviter ainsi le tumulte d'une assemblée nombreuse. Quelques-uns m'ont rapporté qu'il demandait pourquoi je n'étais pas allé à Constantine, où il y a eu une réunion ; il dit aussi que je devrais aller à Milève, où ceux de son parti doivent tenir un concile ; ce sont là des propositions ridicules : l'Église d'Hippone est la seule dont le soin me regarde et c'est surtout avec Proculianus que je dois traiter la question. Si par hasard il ne se sent pas de force égale, qu'il se fasse assister du collègue qu'il voudra. Nous ne nous occupons pas des intérêts de l'Église en d'autres villes que les nôtres, excepté quand les évêques de ces mêmes villes, nos frères et collègues dans le sacerdoce, nous le permettent ou nous en chargent.

Ces dernières paroles donnent à penser que Valère n'étant plus de ce monde, Augustin est maintenant en titre l'évêque d'Hippone, qu'il est tout à fait conscient de sa responsabilité pastorale et du fait qu'il ne doit pas empiéter sur la juridiction de ses collègues, à moins que ces derniers ne lui demandent d'intervenir. La proposition de débattre en présence d'un public réduit pour échapper au tumulte de la foule avait déjà été faite à Thubursicu Numidarum, dans la confrontation avec l'évêque donatiste Fortunius. Mais ce qu'il faut surtout souligner, c'est la confiance d'Augustin en la puissance de la vérité, ainsi qu'en la foi chrétienne de son collègue Samsucius qui n'a pas étudié les Lettres profanes mais connaît les saintes Écritures, pour le remplacer face à Proculianus :

6. Je ne comprends pas très bien que lui [Proculianus], qui se dit évêque depuis tant d'années, puisse craindre de conférer avec le débutant que je suis : redoute-t-il mes connaissances dans les lettres profanes qu'il n'a peut-être jamais apprises, ou apprises moins que moi ? Voilà qui n'a rien à voir dans ce qui ne doit être discuté qu'à partir des saintes Écritures ou des documents ecclésiastiques et publics, toutes choses dans lesquelles il est versé depuis tant d'années, ce qui fait qu'il devrait y être plus instruit que moi. En définitive, il y a ici mon frère et collègue Samsucius, évêque de l'Église de Turrens qui n'a jamais fait de ces études que notre homme semble redouter ; qu'il vienne ici et confère avec lui. Je le lui demanderai et comme je mets ma confiance dans le nom du Christ, il ne refusera pas de me remplacer dans cette affaire et dans son combat pour la vérité, même si son langage est maladroit alors qu'il est instruit dans la vraie foi ; comme j'en ai confiance, le Seigneur l'aidera. Il n'y a donc pas de raison pour que Proculianus nous renvoie à je ne sais quels autres [donatistes] pour ne pas mener à son terme le projet que nous avons. Toutefois, comme je l'ai dit, s'il les appelle à son aide, je ne les fuis pas non plus.

Dans une seconde lettre à Eusebius, qui suit de près la première, Augustin qui ne lui demande pas de se comporter en juge entre les deux partis, lui reproche cependant, d'avoir, « sans même les avoir écoutées », pris le parti de l'un des deux, ce qui confirme l'emprise des donatistes sur la ville d'Hippone. Puis après lui avoir demandé le résultat de la démarche du prêtre Victor au sujet de l'affaire du matricide, il fait état du fait que Proculianus ne veut plus recevoir ses lettres et demande un petit service à Eusebius.

Lettre 35, 1-2, à Eusebius

[...] Je désirerais savoir en outre ce qu'il en est des intentions de Proculianus au sujet de toutes ces choses dont nous devons débattre entre nous. J'estime en effet que ce n'est pas instituer quelqu'un comme un juge que de lui demander d'en interroger un autre, et de daigner écrire ce qu'il lui aura répondu. C'est donc ce que maintenant je te demande sans vouloir trop te peser, puisque, comme j'en ai aussi l'habitude, il ne veut plus recevoir mes lettres alors que s'il l'avait voulu, je n'aurais pas eu besoin de passer par ton Excellence. Face à son refus, que puis-je faire de plus doux que de chercher à l'amener, par l'intermédiaire d'un homme tel que toi et qui l'aime, à l'interroger sur quelque chose à propos de quoi ma charge m'interdit de me taire ? Le cas de la mère frappée par son fils, ta gravité l'a condamné ; mais lui, as-tu dit, s'il l'avait su, il aurait écarté ce jeune homme coupable de sa communion. À quoi, je réponds : maintenant il le sait, que maintenant il l'en écarte.

Suit l'évocation de deux autres affaires qui doivent, elles aussi, être consignées dans les « registres publics », ce dont Augustin ose croire « qu'on ne peut le lui refuser dans une ville romaine » (§3). D'abord, celle de Primus, un ancien sous-diacre de l'Église de Spanè, qui,

exclu de la cléricature pour sa mauvaise conduite, aurait entraîné avec lui chez les donatistes, pour y vivre plus librement, deux religieuses qui, comme lui, furent rebaptisées :

2. [...] Le voilà maintenant dans la bande des circoncellions parmi des bandes de femmes vagabondes qui ne veulent pas de maris pour ne pas avoir à obéir; il fait la fête et fait le fier dans des orgies de détestable ivrognerie, se félicitant d'avoir obtenu pour vivre mal cette licence sans limites que lui refusait l'Église catholique. Cela aussi, il se peut que Proculeianus l'ignore. Que par ta gravité et ta modestie il lui en soit donné connaissance, et qu'il ordonne que soit rayé de sa communion celui qui ne l'a pas choisie pour une autre raison que celle d'avoir perdu son rang dans le clergé catholique, en raison de sa désobéissance et de ses mœurs dissolues.

En effet, ajoute Augustin, s'il plaît à Dieu qu'un clerc donatiste, frappé de dégradation dans sa communauté, voulait entrer dans son Église « *il y serait reçu avec l'humiliation de devoir y subir la même pénitence que celle à laquelle il aurait été condamné là d'où il vient s'il avait voulu y rester* » (§3). Quant à l'autre affaire, non seulement ce qu'en dit Augustin est clair, mais elle nous donne une idée du climat qui régnait dans ce territoire dont il venait de recevoir la totalité de la charge pastorale:

4. La fille d'un fermier de notre Église qui avait été chez nous catéchumène, fut attirée vers eux, contre le gré de ses parents, pour y être baptisée et même y être transformée en religieuse. Or, lorsque son père, usant de son autorité paternelle, voulut la ramener à la communion catholique, moi, je ne voulais pas recevoir une femme à l'esprit corrompu à moins que ce ne soit de son propre mouvement et que par son libre choix elle n'aime des choses meilleures (*meliora diligentem*) ; cet homme rustre commença même à frapper sa fille pour qu'elle lui obéisse ; ce qu'aussitôt je lui ai absolument interdit. Cependant, un jour que nous passions par Spane, nous fûmes apostrophés par un prêtre de Proculeianus, qui se tenait debout au milieu du champ d'une honorable femme catholique en nous criant d'une voix très impudente que nous étions des *traditeurs* et des *persécuteurs*. La femme de notre communion, dont il foulait le sol, ne fut pas elle-même à l'abri de ses cris. En l'entendant ainsi vociférer, non seulement je me retins moi-même de répliquer, mais j'imposai aussi le silence à ceux nombreux qui m'accompagnaient. Alors si je disais : cherchons qui sont ceux qui furent *traditores* ou *persecutores*, on me répond : — *Nous ne voulons pas discuter, nous voulons rebaptiser. Nous voulons tendre des pièges à vos brebis et les déchirer comme des loups; vous, si vous êtes de bons pasteurs, taisez-vous.* — En effet, que m'a dit d'autre Proculeianus, sinon ceci : *Si tu es chrétien, laisse cela au jugement de Dieu ; si nous faisons autrement, toi, tais-toi.* — Et le même prêtre osa aussi menacer le fermier de l'Église dont je vous parlais tout à l'heure.

5. Quand, je te le demande, Proculeianus aura grâce à toi pris connaissance de tout cela, qu'il réprime la folie (*insaniam*) de ses clercs, celle que je n'ai pas pu taire auprès de toi, honorable Eusebius. Daigne me dire, non pas ce que tu penses de tout ceci, car ne crois pas que je veuille t'imposer la charge de juger entre nous, mais de m'écrire ce qu'ils lui auront répondu. Que la miséricorde de Dieu te conserve, excellent seigneur, justement cher et bien-aimé frère.

Voilà l'énergie d'Augustin mise au service de l'unité de l'Église.